

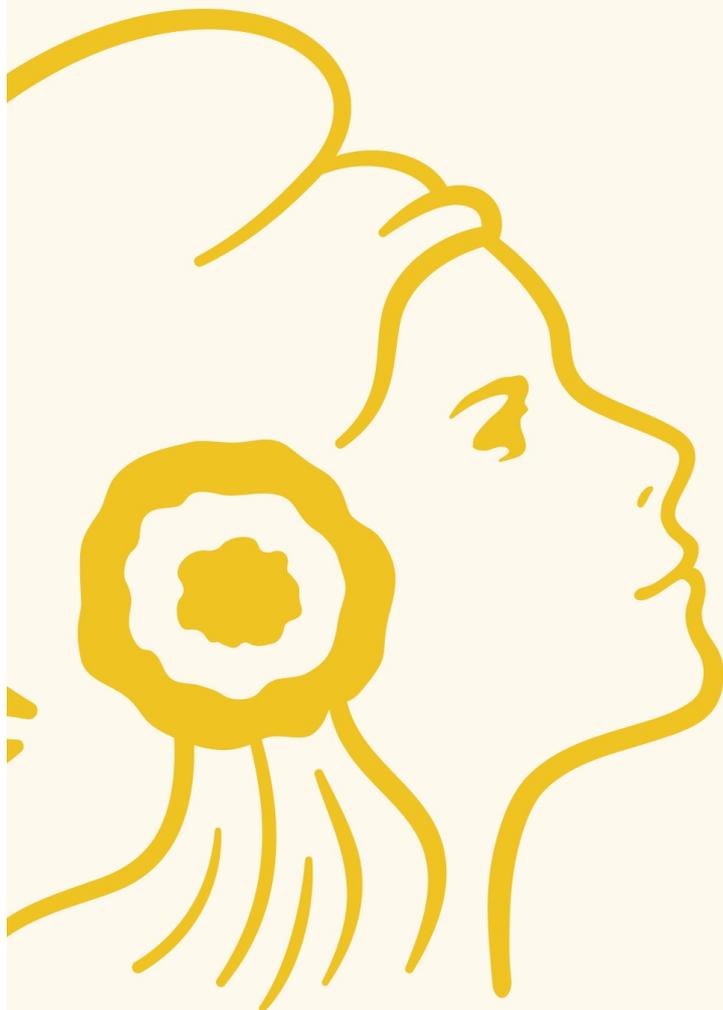


**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

## Évaluation des grands projets d'investissement publics



**2025**

## Table des matières

INTRODUCTION.....	3
PREMIÈRE PARTIE : Les investissements financés par l'État, ses établissements publics, ses établissements de santé, et les structures de coopération sanitaire. ....	6
1. Volumétrie de l'investissement public en France .....	7
2. Un portage important par les administrations publiques locales de l'investissement public	10
3. Pilotage par le SGPI de la procédure d'évaluation des grands projets d'investissement de l'État.....	11
3.1 La procédure de contre-expertise des évaluations socio-économiques des projets d'investissement supérieurs à 100 M €.....	12
3.2 L'inventaire des grands projets d'investissement de l'État à l'étude.....	12
3.3 Le périmètre des procédures d'évaluation.....	13
DEUXIÈME PARTIE : Inventaire des grands projets d'investissement de l'État .....	14
1. Les grands projets d'investissement à l'étude recensés dans l'inventaire 2024 .....	15
1.1 Description générale.....	15
1.2 Les orientations stratégiques des grands investissements de l'État.....	16
1.3 Ventilation par ministère et par territoire .....	20
2. Les investissements de l'État supérieurs à 100 M € de l'inventaire 2024.....	22
2.1 Description générale .....	22
2.2 Les caractéristiques des grands projets d'investissement public.....	23
TROISIÈME PARTIE : Les contre-expertises des évaluations socio-économiques des grands projets d'investissements .....	26
1. Volumétrie des grands projets d'investissement ayant fait l'objet d'une contre-expertise ...	27
2. Amélioration de la prise en compte de certains enjeux socio-économiques.....	28
2.1 L'impact environnemental.....	28
2.2 Politique énergétique.....	28
2.3 Les projets bâtimentaires .....	28
2.4 Le soutien à l'innovation.....	28
CONCLUSION.....	30
Liste des figures et des tableaux .....	32

# INTRODUCTION

## L'investissement public

Selon l'OCDE<sup>1</sup>, l'investissement public désigne les dépenses d'investissements en infrastructures matérielles (routes, bâtiments publics, etc.) et immatérielles (innovation, recherche et développement, etc.) dont la durée de vie productive est supérieure à un an. La notion d'investissement public comprend principalement les investissements directs : la formation brute de capital et les acquisitions (à l'exception des cessions d'actifs non financiers et non produits). L'investissement public traduit des stratégies variées selon les Etats, avec des périmètres d'application plus ou moins large.

La France se caractérise par un niveau d'investissement public plus élevé que ses principaux partenaires européens (**120,8 milliards d'euros en 2023**<sup>2</sup>, soit le deuxième montant le plus élevé dans l'Union européenne). Ce montant a augmenté de 9,5% par rapport à 2022. Ces montants soulignent le caractère spécifique de la place des investissements publics en France, en comparaison des autres pays européens. Cependant, **l'investissement public représente 4,3% du PIB en 2023, soit un niveau encore inférieur à celui qu'il représentait au début des années 2010.**

La politique d'investissement de l'Etat concerne majoritairement des projets d'infrastructures publiques (*voir partie II-Inventaire*). Par cette politique d'investissement public, l'Etat assure à ses citoyens une qualité d'infrastructures matérielles (éducation, transport, santé, justice) et immatérielles (amélioration du capital humain, stock de connaissances scientifiques, brevets). Plus récemment, d'autres investissements publics suivent une stratégie de mobilisation du secteur privé pour accélérer le développement de projets clés d'innovation, comme le plan France 2030, dans le cadre des grandes transitions numériques, énergétiques, industrielles et écologiques.

## L'évaluation des grands projets d'investissement de l'Etat

L'évaluation et le pilotage des grands projets d'investissement publics sont des enjeux déterminants pour la conduite des politiques publiques et la qualité de la dépense publique. L'évaluation des grands projets doit ainsi permettre de disposer d'une analyse approfondie sur les retombées socio-économiques et environnementales, afin de justifier la décision d'investir.

L'évaluation d'un projet d'investissement public est toutefois complexe car elle ne répond pas aux mêmes exigences qu'un investissement classique. L'enjeu est de dépasser les analyses financières, et d'appréhender la valeur générée par l'investissement public pour l'intérêt général : le calcul d'une valeur actualisée nette financière n'est pas suffisante pour des projets d'intérêt public. L'enjeu est de formaliser une évaluation économique prenant en compte le bénéfice social d'un investissement, en particulier à travers les externalités créées qu'elles soient de nature directe ou indirecte, marchande ou non marchande (par exemple les gaz à effet de serre évités).

A ces fins, le pilotage des investissements civils de l'Etat, de ses établissements publics, des établissements publics de santé et des structures de coopération sanitaire est doté, depuis 2012, de trois instruments complémentaires : des **évaluations socio-économiques** préalables, des **contre-expertises** indépendantes pour les projets dont le financement de l'Etat ou d'une personne morale de droit public dépasse 100 millions d'euros, et un **inventaire** des projets d'investissement à l'étude. Ces trois outils sont pilotés par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), placé sous l'autorité du Premier ministre, destiné à assurer la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'Etat.

---

<sup>1</sup> L'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement : principes pour l'action, OCDE, 2014

<sup>2</sup> Insee, 2023, Comptes des administrations publiques

Depuis 2013, la loi<sup>3</sup> contraint les porteurs de projets susceptibles de bénéficier d'un financement de l'Etat (ou d'une de ses structures) supérieurs à 20 millions d'euros à réaliser une évaluation socio-économique du projet (hors investissements militaires). Cette évaluation est destinée à objectiver les coûts et bénéfices pour la collectivité et à éclairer la décision d'investissement. Au même titre, le décret prévoit la réalisation d'une contre-expertise indépendante pour les projets dépassant 100 millions d'euros. Ces seuils ont été établis par le décret n°2013-1211 du 23 décembre 2013. Cette contre-expertise est pilotée par le SGPI, dont le Secrétaire Général est chargé de rendre un avis sur cette base. Enfin, l'inventaire des projets d'investissement à l'étude est aussi réalisé par le SGPI, en vertu de l'article II du décret de 2013. Cet exercice vise à cartographier l'ensemble des projets d'investissement dont le financement par l'Etat ou ses établissements publics dépasse 20 millions d'euros, afin de produire une vision globale et détaillée de la politique d'investissement public porté par l'ensemble des ministères et institutions sous tutelle. Cet inventaire, réalisé annuellement, offre à l'Etat et au Parlement une cartographie des projets d'investissement public à l'étude. Associée aux évaluations qui sont engagées, cette synthèse permet aux ministères de renforcer le pilotage des investissements relevant de leur domaine. Cet état des lieux, renforcé par la diffusion progressive de pratiques homogènes d'évaluation *ex ante* dont certaines progressent à l'occasion des contre-expertises, constitue un outil pertinent pour assurer la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat et des établissements.

A travers la réunion de ces trois instruments dans une même structure, le Secrétariat Général pour l'Investissement incarne l'existence d'un modèle de régulation de l'investissement public « intégré ».

### Objet et structure de la présente annexe

La présente annexe budgétaire est publiée en application de l'article 4 du décret du 23 décembre 2013, aux termes duquel :

*« Le secrétaire général pour l'investissement prépare annuellement un rapport public relatif aux projets d'investissements intitulé « Évaluation des grands projets d'investissements publics ». Ce rapport constitue une annexe générale du projet de loi de finances de l'année au sens du 7° de l'article 51 de la loi organique du 1er août 2001 susvisée. Ce rapport comporte une synthèse de l'inventaire et indique les contre-expertises réalisées »*

Elle est également publiée en application de l'article 128 de la loi de finances pour 2016 disposant que « le gouvernement présente chaque année, au sein d'une annexe générale au projet de loi de finances, un rapport relatif aux investissements financés seuls ou de concert par l'Etat, ses établissements publics, les établissements publics de santé et les structures de coopération sanitaire. »

Cette annexe comprend trois parties :

- la première partie présente de manière générale l'investissement public en France ainsi que son cadre de gouvernance, avec une mise en perspective internationale ;
- la deuxième partie synthétise les résultats de l'inventaire réalisé en 2024 ;
- la troisième partie offre un bilan des contre-expertises coordonnées par le SGPI au cours de l'année 2023 et celles en cours en 2024.

---

<sup>3</sup> L'article 17 de la loi n°2012-1558 du 31 décembre 2012 de la programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 dispose : « Les projets d'investissements civils financés par l'Etat, ses établissements publics, les établissements publics de santé ou les structures de coopération sanitaire font l'objet d'une évaluation socioéconomique préalable. Lorsque le montant total du projet et la part de financement apportée par ces personnes excèdent des seuils fixés par décret, cette évaluation est soumise à une contre-expertise indépendante préalable. Le Gouvernement transmet au Parlement les évaluations et les contre-expertises mentionnées au premier alinéa. Les conditions d'application du présent article sont prévues par décret. ».

## **PREMIÈRE PARTIE :**

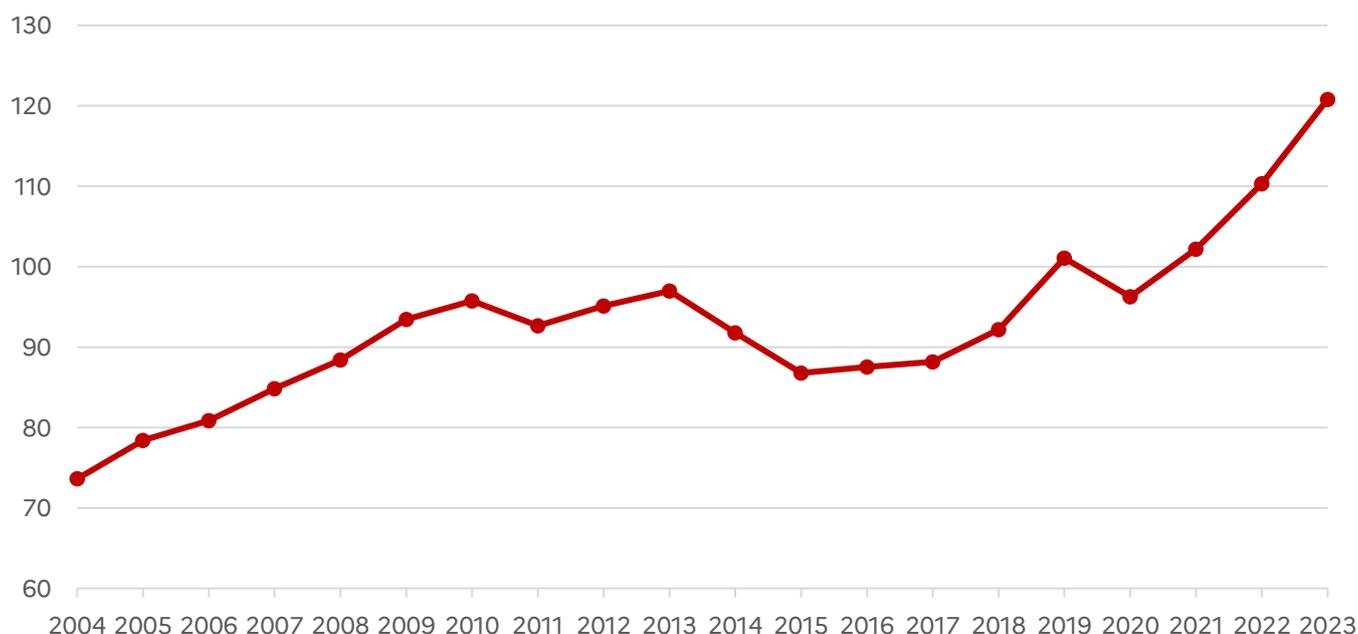
**Les investissements financés par l'État, ses établissements publics, ses établissements de santé, et les structures de coopération sanitaire.**

## 1. Volumétrie de l'investissement public en France

Les comptes nationaux mesurent la « formation brute de capital fixe » (FBCF) des administrations publiques, qui est constituée des acquisitions nettes des cessions, d'actifs corporels et, depuis l'adoption du système européen de comptes nationaux de 2010, d'actifs incorporels, notamment les retombées de la R&D. La comptabilité nationale a pour périmètre les dépenses des administrations publiques, ce qui exclut les entreprises publiques du secteur marchand, définies comme toutes celles ayant un montant de ventes qui s'élève à plus de la moitié des coûts de l'entreprise. Ainsi, des entreprises telles qu'EDF ne sont pas incluses, bien que SNCF Réseau a été classé dans les APU suite à un changement de base par l'INSEE en mars 2024.

**L'investissement public en France s'est élevé en 2023 à 120,8 Md€, après 110,3 Md€ en 2022, soit une augmentation de 9,5%.** Cette hausse en valeur s'inscrit dans une tendance de forte accélération depuis 2020 et s'explique par l'importance des mesures de relance en réponse aux crises successives, sanitaires et énergétiques (ex. création d'infrastructures et de mobilités vertes, construction d'hôpitaux, etc.), par un volontarisme économique important de la part des acteurs publics et sans doute aussi par des effets « prix » dans un contexte d'inflation plus marquée

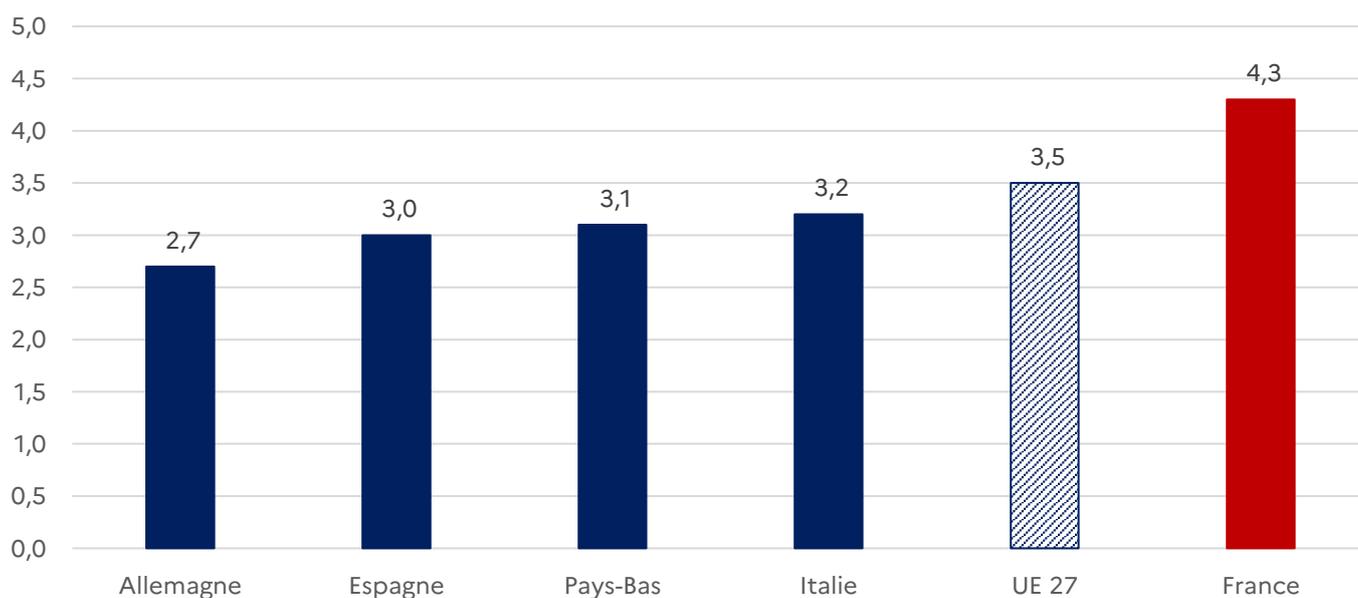
**Figure 1 - Montant total de l'investissement public réalisé par les administrations publiques de l'État en France**  
*INSEE - en milliards d'euros*



Par ailleurs, **la France se caractérise par un niveau important d'investissement public par rapport à ses voisins** : en valeur absolue, elle est le pays avec les dépenses les plus élevées de l'UE ; en proportion du PIB, elle se positionne avec **4,3% du PIB** alloué aux investissements publics, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE qui s'élève à 3,5%.

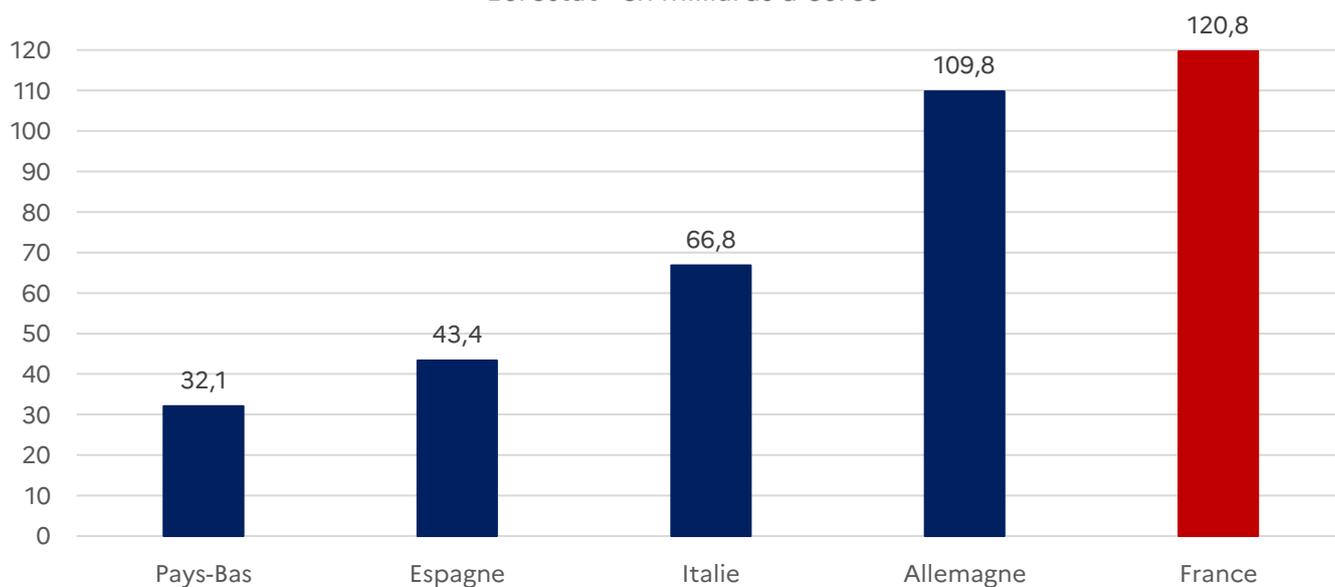
**Figure 2 - Part des investissements publics dans le PIB national en 2023**

*Eurostat - % du PIB national*



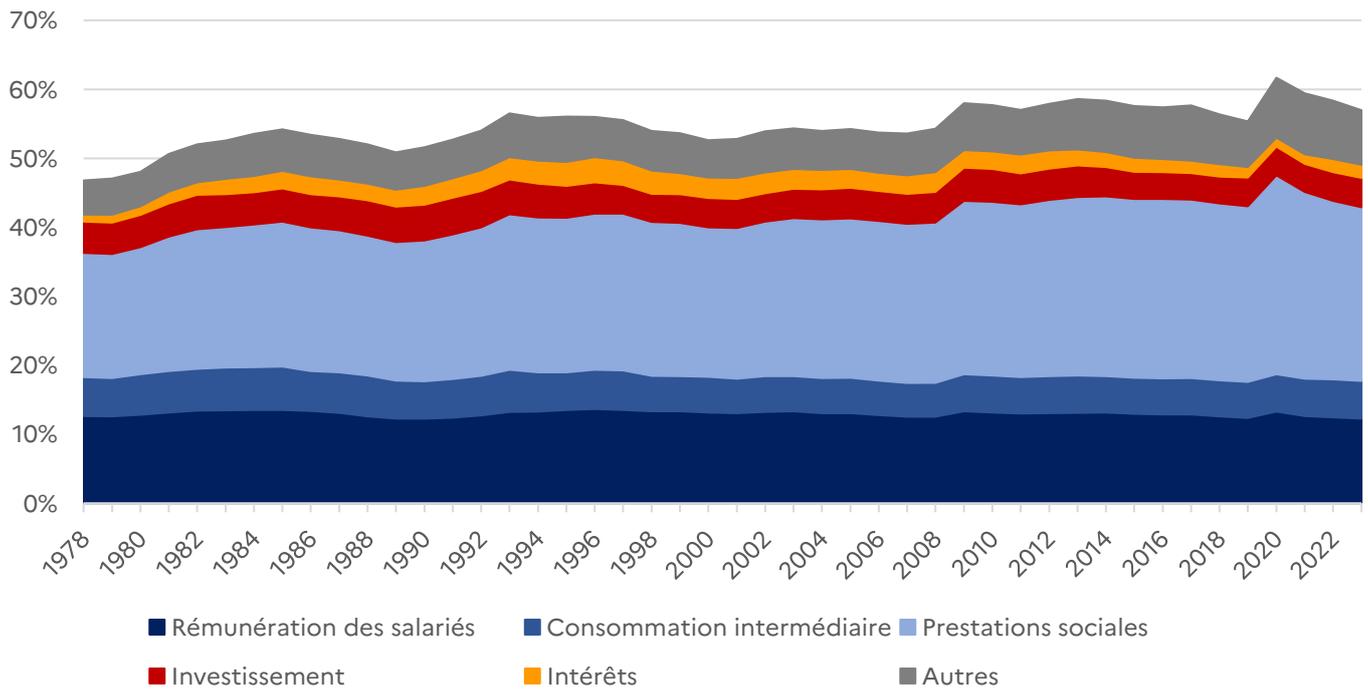
**Figure 3 - Montant des investissements publics en valeur absolue en 2023**

*Eurostat - en milliards d'euros*

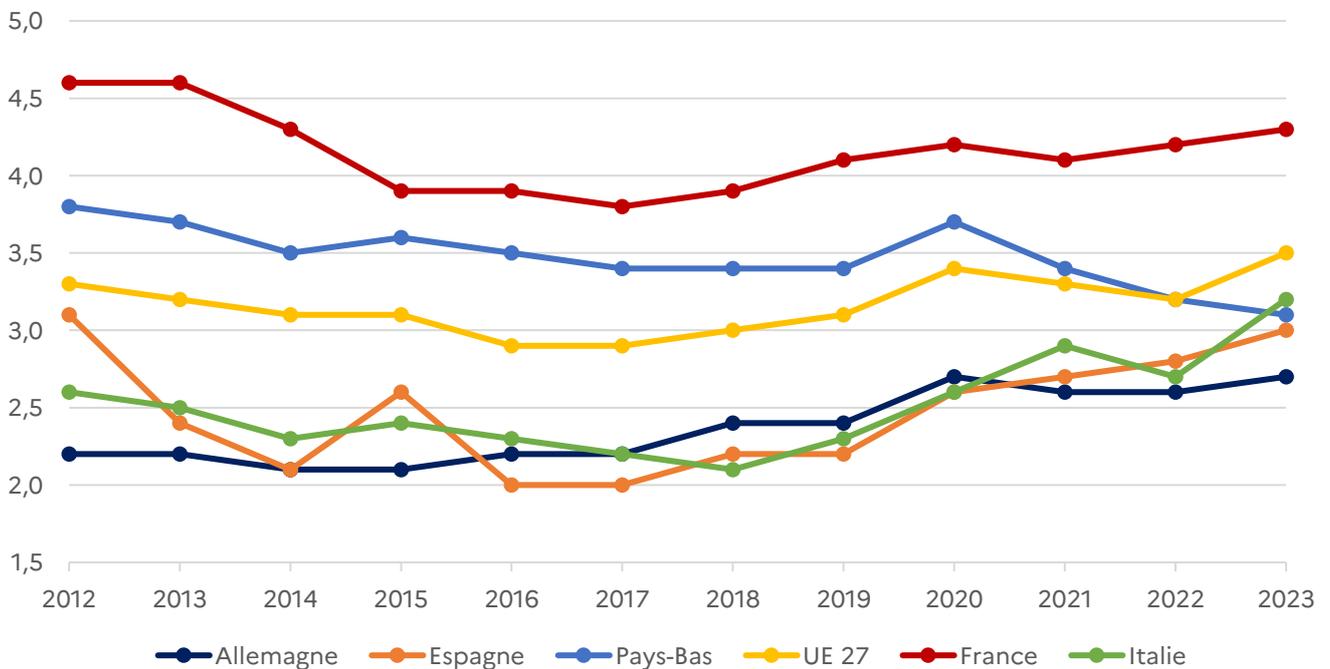


La part de l'investissement public dans le PIB national en France a varié par période au cours des quarante dernières années. Il a évolué entre 3,8% et 4,8% depuis 2009, après avoir oscillé entre 4% et 5,3% depuis 1978 (Figure 3). La crise financière de 2008-2009 a engendré une augmentation ponctuelle de la part de l'investissement dans le PIB, plutôt du fait de la contraction du PIB en valeur. L'investissement a alors baissé tendanciellement jusqu'en 2017. Cette diminution de l'investissement public a concerné l'ensemble de la zone euro : la baisse de la France a cependant été moins forte que la moyenne, et elle n'a pas subi la baisse drastique observée en Espagne ou en Italie (Figure 5). Depuis 2019, l'investissement public a connu une forte augmentation en Europe et en France, tendance qui a été accélérée par les mesures de relances en réponse à la crise du covid-19, puis les programmes de soutien européen. Ainsi, dans la zone euro en 2023, la moyenne de l'investissement public en % du PIB a largement dépassé ses niveaux d'avant la crise de 2008-2009.

**Figure 4 - Répartition de la dépense publique par nature entre 1978 et 2023**  
 INSEE - en points de PIB national



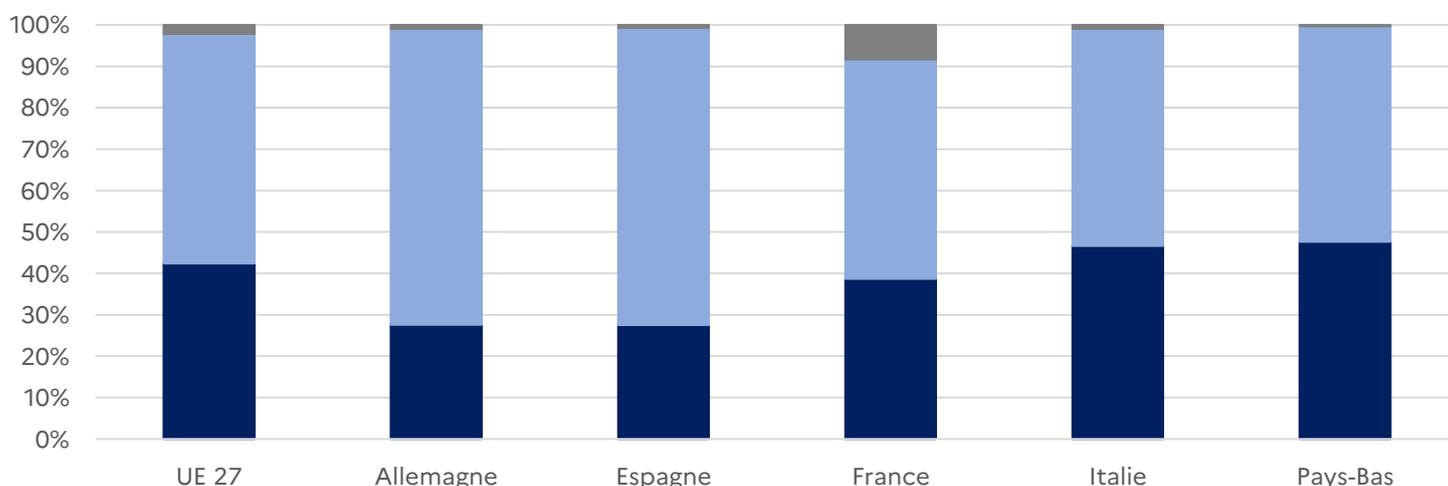
**Figure 5 - Part de l'investissement public dans le PIB entre 2012 et 2023**  
 Eurostat - % du PIB national



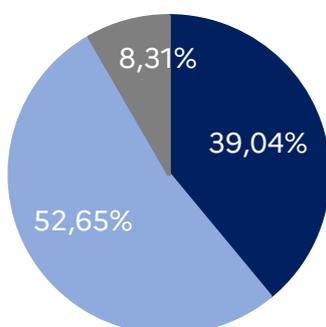
## 2. Un portage important par les administrations publiques locales de l'investissement public

Comme dans la majorité des pays européens (Figure 6), **un peu plus de la moitié des investissements publics en France sont réalisés par les administrations publiques locales**. Elles ont porté 52,6% de l'investissement public en France en 2023, à comparer à 55% en moyenne dans l'UE. Alors que les administrations publiques centrales représentaient encore près de 50% de l'investissement public total en 1984, la dévolution des compétences vers les administrations publiques locales s'est accrue sous l'effet des politiques de décentralisation et de transfert de compétences (Figure 8). Néanmoins, il convient de nuancer l'importance du rôle des administrations publiques locales. En effet, les organismes qui opèrent ou même concourent au financement d'un projet d'investissement ne sont pas nécessairement ceux qui les décident<sup>4</sup>. Ainsi, la part de l'investissement public réalisé par les collectivités locales ne traduit pas toujours un poids décisionnaire sur

**Figure 6 - Répartition des investissements publics par administration publique en 2023**  
*Eurostat - en % du total des investissements des administrations publiques*



**Figure 7 - Répartition des investissements publics par administration publique en France en 2023**  
*INSEE - en % du total des investissements des administrations publiques*

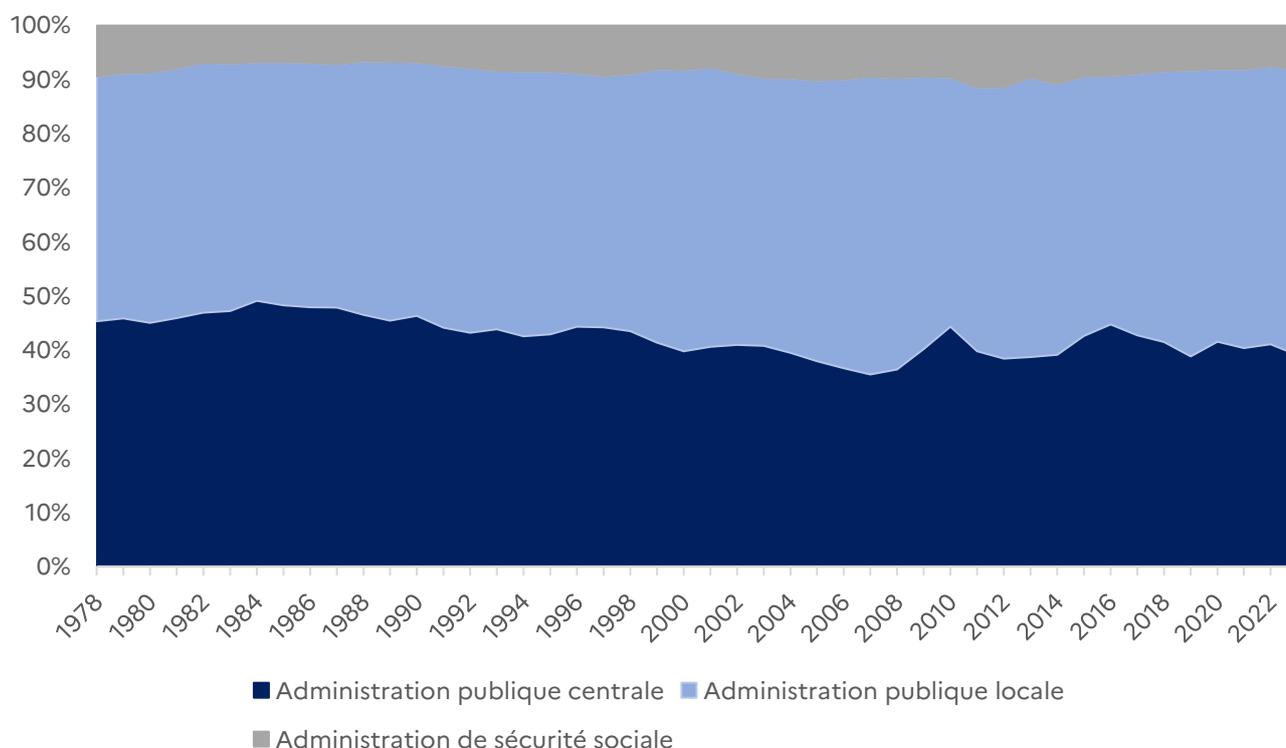


■ Administration publique centrale ■ Administration publique locale ■ Administration publique de sécurité sociale

<sup>4</sup> Turban, S. (s. d.). Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne. France Stratégie.  
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/autonomie-collectivites-territoriales-une-comparaison-europeenne>

ces dépenses. Les administrations publiques centrales et de sécurité sociale ont quant à elles réalisé respectivement 39% et 8% de l'investissement public en France.

**Figure 8 - Répartition des investissements publics par administration entre 1978 et 2023**  
INSEE



De par l'importance des montants qu'ils engagent, les grands projets d'investissement public font souvent l'objet de cofinancements par une multitude d'acteurs. Un exemple significatif de cadre de coopération entre administrations publiques centrales et locales est le contrat de plan État-Région (CPER), qui a pour vocation de jouer un rôle de catalyseur des investissements en assurant la convergence de financements jusqu'alors dispersés. Ces cadres de coopération sont négociés par les préfets de région et les exécutifs régionaux, et bénéficient d'une coordination interministérielle. Les CPER représentent par ailleurs des contreparties importantes des programmes opérationnels européens. Ils sont entrés dans la septième génération avec la signature en 2021 des contrats d'engagement pluriannuels portant sur la période 2021-2027. C'est ainsi plus de 40 milliards d'euros qui sont mobilisés, dont au minimum 20 milliards d'euros au titre des programmes, opérateurs et agences de l'État.

### 3. Pilotage par le SGPI de la procédure d'évaluation des grands projets d'investissement de l'État

La loi de programmation des finances publiques du 31 décembre 2012 et le décret n°2013-1211 instaurent trois procédures d'évaluation socio-économique pour les grands projets d'investissement de l'État, dont l'exécution est de la responsabilité du SGPI. Ces trois procédures sont l'obligation d'évaluation socio-économique pour les projets engageant l'État pour plus de 20 M €, l'inventaire, et l'obligation de contre-expertise indépendante des dossiers d'évaluation socio-économique pour les projets engageant l'État pour plus de 100 M €.

Le décret n°2013-1211 prévoit par ailleurs, dans un souci d'amélioration continue, que l'ensemble des procédures établies par le décret fassent l'objet d'évaluations périodiques. Ainsi, suite à une saisine de la

Première ministre en 2023, l'inspection générale des finances (IGF) a réalisé une évaluation des procédures de l'inventaire des projets d'investissements publics à l'étude ainsi que de l'obligation de contre-expertise des évaluations socio-économiques des projets d'investissement dont le financement public dépasse le seuil de 100 M €.

### Une procédure alignée avec les standards européens en matière de cycle d'investissement public

Les pratiques de la gestion des investissements publics recouvrent l'ensemble des réglementations, procédures, et directives qui constituent la gouvernance des dépenses d'investissement publics<sup>5</sup>. La Commission Européenne propose une décomposition en cinq étapes de la gouvernance de l'investissement public : la planification stratégique ; l'évaluation *ex-ante* et la sélection des projets ; la budgétisation ; le suivi *in-itinere* et l'implémentation ; et enfin l'évaluation *ex-post* et le registre. **Les procédures créées par la loi de programmation des finances publiques du 31 décembre 2012 et le décret n°2013-1211 positionne le dispositif retenu par la France plutôt à l'étape de l'évaluation *ex-ante* du cycle de vie d'un investissement.** La Commission souligne que l'utilisation de procédures standardisées et centralisées d'évaluation et de sélection au préalable des projets d'investissement est déterminante pour assurer leur qualité et leur efficacité. Un accent est également porté sur l'importance des contrôles indépendants, qui permettent notamment d'éviter de sous-estimer le coût d'un projet<sup>6</sup>.

#### 3.1 La procédure de contre-expertise des évaluations socio-économiques des projets d'investissement supérieurs à 100 M €

En conformité avec les dispositifs du décret 2013-1211, la procédure de contre-expertise des évaluations socio-économiques a fait l'objet d'un audit par l'inspection générale des finances (IGF) en 2023. Cette mission de l'IGF a relevé que la procédure de contre-expertise des dossiers d'évaluation socio-économiques est pertinente et utile tout en suggérant également quelques axes d'amélioration. La mission a constaté une **amélioration de la complétude des évaluations socio-économiques** ayant fait l'objet d'une contre-expertise indépendante, et que cette procédure a **contribué à diffuser la culture de l'évaluation socio-économique au sein de l'État**. Des progrès dans la systématisation de la procédure au sein de l'État pour les projets d'investissement concernés restent à entreprendre. Un des axes d'amélioration de la procédure qui a été identifié est le **prolongement des travaux méthodologiques socio-économiques animés par le SGPI et France Stratégie pour s'assurer de sa pleine appropriation par les porteurs de projets**. Un nouveau Conseil scientifique spécifique a ainsi été créé avec pour mission de mener à bien ces travaux. Le SGPI, avec le concours de France Stratégie, a donc entamé la réalisation de **feuilles de route sectorielles** qui clarifient et précisent les méthodes d'application de l'analyse socio-économique par domaine.

#### 3.2 L'inventaire des grands projets d'investissement de l'État à l'étude

La mission d'audit a souligné que la procédure de l'inventaire en l'état reste perfectible, et souffre d'un manque de ressources pour en assurer une portée effective. Une refonte de cette procédure a été suggérée par la mission, passant par son recentrage comme **outil de suivi de l'investissement public pour les grands projets engageant l'État (par exemple ceux dont le financement est supérieur à 100 M €)**. La mission a également recommandé de conserver dans l'inventaire les projets qui ont connu un début de réalisation afin de les suivre jusqu'à la phase de mise en service. L'amélioration de la qualité des informations collectées sur ces grands projets fait d'ores et déjà l'objet d'un début de mise en œuvre dans l'inventaire 2024.

<sup>5</sup> *New Evidence on the Quality of Public Investment Management in the EU*. (s. d.). Economy And Finance  
[https://economy-finance.ec.europa.eu/publications/new-evidence-quality-public-investment-management-eu\\_en](https://economy-finance.ec.europa.eu/publications/new-evidence-quality-public-investment-management-eu_en)

<sup>6</sup> *New Evidence on the Quality of Public Investment Management in the EU*. *op cit*.

Le prolongement des travaux méthodologiques socio-économiques animés par le SGPI et France Stratégie a également été recommandé par la mission. Un nouveau Conseil scientifique a ainsi été créé pour mener à bien ces travaux.

### 3.3 Le périmètre des procédures d'évaluation

Il convient de rappeler que le périmètre du décret n°2013-1211 instituant les différentes procédures d'évaluation des projets d'investissement public ne recouvre pas l'ensemble des investissements publics réalisés. En effet, il concerne uniquement les administrations publiques centrales, exclut les investissements relevant du domaine militaire ainsi que ceux des entreprises privées à capitaux publics, et ne s'étend pas aux investissements inférieurs à 20 M €. L'inventaire ne couvre ainsi **qu'un dixième de l'investissement public national ou un tiers de l'investissement des administrations publiques centrales et des administrations de sécurité sociale, hors défense, qui sont concernées par les procédures d'évaluations prévues par le décret n°2013-1211**<sup>7</sup>.

Enfin, comme l'a rappelé la mission d'audit, le champ d'application du décret n°2013-1211 continue de faire l'objet de difficultés d'application due à une définition de la notion de « projets d'investissement » parfois ambiguë. Les types d'investissement concernés ou encore la maturité à partir de laquelle un projet est pris en compte font parfois débat dans la caractérisation du projet. Il a ainsi été recommandé de préciser le champ d'application du décret par circulaire du Premier ministre afin d'éclairer ces éléments. Des travaux en ce sens seront très prochainement engagés par le SGPI.

#### **L'évaluation au niveau local**

Les administrations publiques locales, qui réalisent plus de la moitié des investissements publics en France, n'ont pas de procédure prévue par la loi instaurant un cadre d'évaluation de leurs politiques publiques, et a *fortiori* de leurs investissements publics. L'évaluation des politiques publiques au niveau des collectivités territoriales avait connu ses débuts avec les évaluations des projets financés par les fonds européens au cours des années 1990, où elles se sont véritablement saisies d'évaluations pour la première fois. Les soucis auxquels sont confrontées les collectivités territoriales en matière de diffusion et de développement de l'évaluation des politiques publiques sont multiples. Il y a de manière structurelle une absence de cadre législatif qui créerait une obligation de systématiser les pratiques d'évaluation à ce niveau administratif. En outre, la culture évaluative au sein des administrations publiques locales doit encore s'affirmer : les évaluations lorsqu'elles sont faites sont encore trop rarement publiées (dans 27% des cas<sup>8</sup> seulement), ou seulement de façon partielle.. Enfin, les administrations publiques locales sont inégalement dotées en ressources pour mener à bien ces travaux évaluatifs. Il existe un écart considérable entre le potentiel de l'évaluation au niveau local et leur traduction concrète à date<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Évaluation des procédures d'évaluation socio-économique des projets d'investissement publics - IGF. (s. d.)

<sup>8</sup> Les Rencontres de l'évaluation 2024. (s. d.). France Stratégie. <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/rencontres-de-levaluation-2024>

<sup>9</sup> Évaluation des procédures d'évaluation socio-économique des projets d'investissement publics. *op cit.*

## **DEUXIÈME PARTIE :**

### **Inventaire des grands projets d'investissement de l'État**

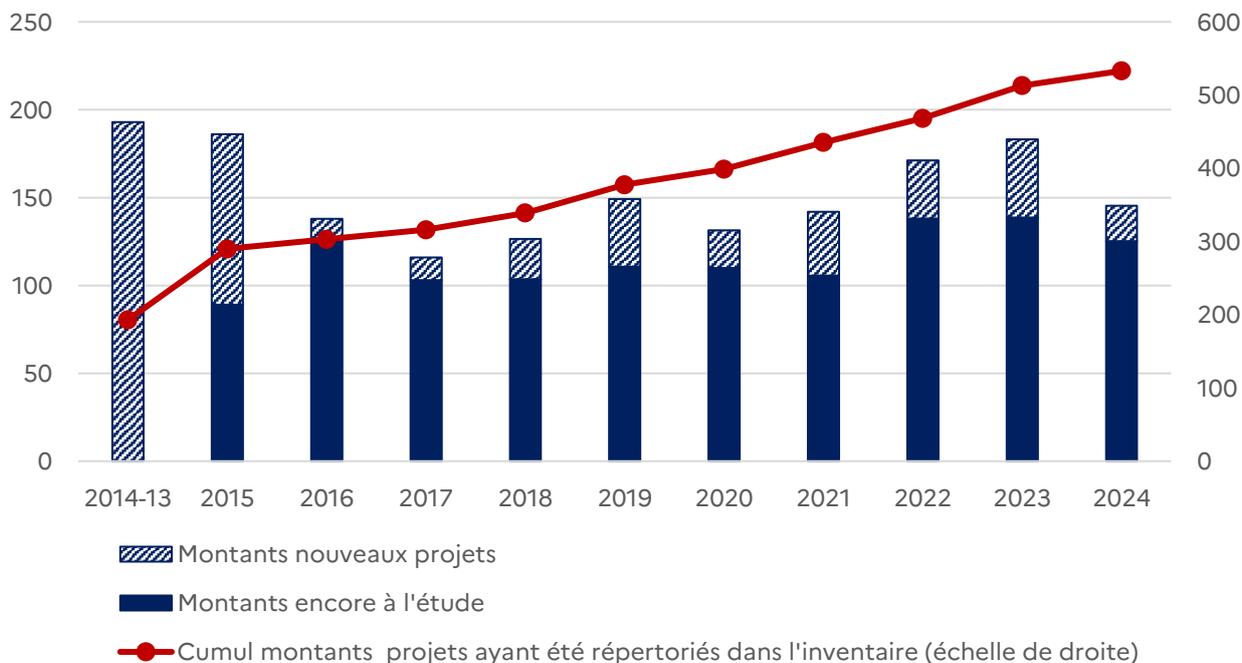
# 1. Les grands projets d'investissement à l'étude recensés dans l'inventaire 2024

## 1.1 Description générale

Depuis 2013, 1 871 projets susceptibles de bénéficier de plus de 20 millions d'euros de financement de l'État ou de ses établissements publics ont été recensés avant leur début de réalisation, pour un montant total de 533 Md€.

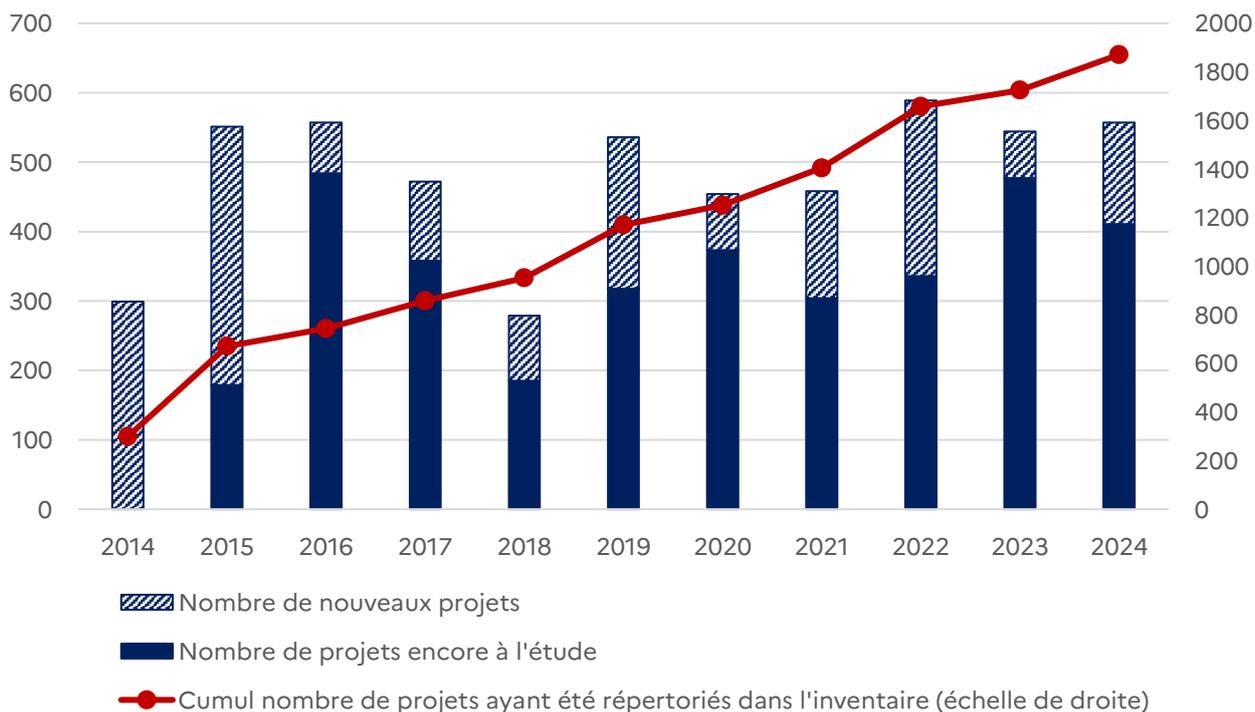
**Figure 10 a. - Montants totaux des projets recensés dans l'inventaire depuis 2013**

*Inventaire 2024 du SGPI - en milliards d'euros*



**Figure 10 b. - Nombre de projets recensés dans l'inventaire depuis 2013**

*Inventaire 2024 du SGPI*



**L'inventaire 2024 contient 557 projets à l'étude pour un montant total de près de 145 Md€,** à comparer avec l'inventaire 2023 qui comptait 554 projets à l'étude pour un montant total de 183 Md€. **Le montant moyen des projets recensés s'élève à 264 M€,** en baisse par rapport à 2023 dont la moyenne se situait à 336 M €. La diminution du montant total des projets à l'inventaire ainsi que sa moyenne peuvent s'expliquer par la sortie d'un nombre important de très grands projets de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Cette baisse s'explique en outre par une dynamique de renouvellement importante, avec des projets ayant des montants totaux inférieurs à 100 M€. Le taux de renouvellement, *c'est-à-dire* le rapport entre le nombre de nouveaux projets et le nombre total de projets à l'inventaire, est de 26% soit 146 nouveaux projets. Ce taux de renouvellement a connu une hausse significative par rapport à l'année dernière, qui était de 12%.

**Le financement direct par l'État ou ses établissements publics est de 107 Md€, avec une moyenne de 167 M € par projet.** Ce financement correspond à 73% du montant total des projets. Il convient de rappeler que l'exercice de l'inventaire concerne les projets d'investissement à l'étude, par conséquent les montants totaux ainsi que les participations des différentes parties peuvent être à des stades préliminaires et donc susceptibles d'évolutions.

La composition thématique de l'inventaire se décline de la façon suivante.

- **Des projets immobiliers :** cette catégorie comprend des projets classiques d'aménagement, de construction ou de réhabilitation de bureaux, de logements et d'écoles, qui comptent 30 projets. Les projets immobiliers comprennent également des structures spécialisées : 254 hôpitaux et établissements médicaux-sociaux, 11 opérations sur des campus universitaires, 9 institutions culturelles, et 38 établissements pénitentiaires ou palais de justice.
- **Des infrastructures physiques :** cette catégorie comprend en grande majorité des projets de transport, avec 59 projets ferroviaires, 49 projets routiers et de ports et 24 projets de transports collectifs ; mais aussi des projets énergétiques, tels que le déploiement du fonds chaleur de l'ADEME qui comporte 11 projets.
- **La recherche<sup>10</sup> :** la diversité de cette catégorie reflète la grande variété de projets de soutien à la recherche entrepris par l'État, avec 20 projets. Ces derniers concernent des sujets touchant à l'astrophysique, les sciences du système Terre et de l'environnement, les sciences de la matière et de l'ingénierie, entre autres.
- **Le soutien structurel à l'économie afin d'accompagner les grandes transitions<sup>11</sup> :** cette catégorie comprend les projets d'investissement public qui visent à stimuler l'investissement privé pour engendrer des transformations de l'économie dans son ensemble. Avec 20 projets à l'étude contre moins de la moitié l'année précédente, leur importance dans l'inventaire s'accroît.

## 1.2 Les orientations stratégiques des grands investissements de l'État

Les projets d'investissement public qui sont recensés dans l'inventaire reflètent quelques grandes priorités stratégiques de l'État.

### **1.2.1 Les investissements du Ségur dans la santé**

La grande concertation du Ségur de la Santé, rassemblant les acteurs du secteur de la santé, les représentants des personnels soignants et les autorités publiques, s'est traduite par des mesures importantes destinées à soutenir et à transformer l'ensemble du système de Santé. 4 grands axes de réformes ont été établis :

- transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent ;
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé ;

---

<sup>10</sup> Les projets d'investissement recensés et suivis par l'inventaire de cette catégorie s'inscrivent dans une définition plus large que celle de la FBCF stricte telle qu'elle est comptabilisée par l'INSEE.

<sup>11</sup> Idem.

- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Ces investissements sont déclinés en stratégies régionales des investissements du Ségur, fondées sur une analyse des besoins et des priorités des territoires. Leur pilotage opérationnel revient aux Agences Régionales de Santé (ARS).

L'inventaire 2024 met en évidence le poids important dans l'investissement de l'État, avec 260 projets à l'inventaire. Les projets présents couvrent l'ensemble du panel des investissements en matière sanitaire : augmentation des capacités, réhabilitation et modernisation de capacités existantes, diversification de la proposition des soins, etc.

Les investissements du Ségur comptent pour 58 projets dans les grands projets d'investissements publics supérieurs à 100 M €, soit près d'un tiers de leur nombre total. Ces sites sont pour la majorité des constructions intégrales de nouveaux hôpitaux, ou alors d'importantes restructurations, réhabilitations ou extensions de structures médico-sociales existantes.

### **1.2.2 Les transports**

Le développement du réseau ferroviaire français est un chantier prioritaire pour l'État pour permettre de répondre aux besoins d'aménagement du territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) liées aux transports. SNCF Réseau est le gestionnaire des infrastructures du réseau ferré national. La société est devenue le 1<sup>er</sup> janvier 2020 une société anonyme à capitaux publics. D'autres opérateurs de l'État gèrent les réseaux ferroviaires de transports publics dans les métropoles, comme la Société des Grands Projets, qui a pour charge de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express en Île-de-France. Suite au rapport du Conseil d'orientation des infrastructures publié en 2022, plusieurs objectifs stratégiques pour les transports ferroviaires français ont été identifiés. Parmi ceux-ci, figurent tout particulièrement l'objectif de rajeunissement du réseau ferré français, actuellement deux fois plus âgé qu'en Allemagne ; l'augmentation des capacités de fret ferroviaire, avec pour objectif un doublement du trafic à l'horizon 2030 ; ou encore la création de nouvelles lignes de RER métropolitain.

L'inventaire 2024 traduit ces investissements importants dans les infrastructures ferroviaires. SNCF Réseau contribue ainsi à 59 projets dans l'inventaire, le plus souvent dans le domaine de la modernisation du réseau et le développement des réseaux urbains. L'ouverture de lignes nouvelles à grande vitesse rassemble la majeure partie des grands projets d'investissements publics supérieurs à 100 M € relevant du ferroviaire.

Les infrastructures routières concernent 39 projets dans l'inventaire, avec d'entre eux 10 engageant l'État pour plus de 100 M €. Ces grands projets d'investissement public routiers sont des projets de tracés neufs de routes nationales ou d'autoroutes.

### **1.2.3 France 2030 et le soutien à l'innovation**

Le Plan France 2030 vise à transformer l'économie française grâce à l'innovation orientée « missions ». Cette politique d'investissement soutient l'innovation scientifique, technologique et le développement des capacités industrielles.

#### **Le plan se structure autour de 10 objectifs au service de trois enjeux sociétaux :**

**Mieux produire** – Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR) ; Devenir le leader de l'hydrogène vert ; décarboner notre économie en réduisant les émissions de GES de 35% ; Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030 ; Produire le 1<sup>er</sup> avion bas carbone.

**Mieux vivre** – Investir dans une alimentation saine, durable et traçable ; Produire 20 bio-médicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain ; Placer la France en tête de la production de contenus culturels et créatifs.

**Mieux comprendre** – Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et mini satellites ; Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant.

Ces objectifs sont accompagnés de **6 leviers stratégiques** visant à assurer notre souveraineté des chaînes d'approvisionnement et des chaînes de production, à permettre le développement de nos territoires et villes de demain, de nos filières de formation, d'enseignement supérieur et de recherche.

Malgré leur importance en nombre de projets et en montants, les investissements de France 2030 n'occupent pas encore une place de première importance dans l'inventaire. Le seuil de 20 M€ de financement par l'Etat définie par le décret n°2013-1211 élimine de fait une grande majorité des projets financés par le plan. Par ailleurs, France 2030 se caractérise par une période d'instruction des projets d'investissement qui est particulièrement courte, de quelques mois seulement et le plus souvent inférieure à un an. Ainsi, un très grand nombre de ces projets d'investissement ne rentrent pas dans l'inventaire, qui recense des projets à l'étude sur une période d'au moins un an. Seuls les projets d'investissement particulièrement importants - notamment ceux dont le financement par l'Etat est supérieur à 100 M € - font l'objet d'un processus d'instruction plus long, et sont donc recensés.

L'inventaire 2024 fait ainsi apparaître 27 grands projets d'investissement du plan France 2030. Parmi ces projets, 11 relèvent du secteur de l'énergie, visant à accélérer le développement d'une filière industrielle du secteur de l'hydrogène. 7 projets visent à assurer la souveraineté et la compétitivité de l'économie française, dans les secteurs de la robotique, des semi-conducteurs, ou encore des batteries électriques.

#### **Un exemple d'investissement dans les batteries électriques: l'entreprise Verkor**

Verkor a été annoncé comme lauréat de France 2030 en 2023, et bénéficie du concours d'autres acteurs publics, dont la région Hauts-de-France et de la communauté urbaine de Dunkerque. L'aide qui lui est octroyée vise à développer des techniques de fabrication de pointe de batteries électriques en utilisant les technologies numériques et de recyclage. Ces technologies sont développées au Verkor Innovation Centre à Grenoble et seront déployées dans une Gigafactory à Dunkerque. Située dans le port de la ville, cette dernière aura une capacité de production initiale de 16 GWh/an et devrait être opérationnelle d'ici 2025. Cette opération créera environ 1 200 emplois directs et 3 000 emplois indirects. Cette installation fait de Verkor un partenaire majeur des acteurs de la mobilité et du stockage stationnaire en fournissant des batteries européennes performantes et bas-carbone pour faciliter leur transition énergétique.

#### **1.2.4 L'immobilier de l'État**

L'immobilier de l'État est confronté à de multiples défis : la réduction de la vétusté, la rationalisation du parc ainsi que sa mise aux normes environnementales. Alors que la rationalisation du parc immobilier offre des perspectives de réduction de coûts, la rénovation énergétique des bâtiments et leur adaptation au changement climatique présente des besoins d'investissements considérables. Les objectifs gouvernementaux ont été formalisés dans le décret du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », qui fixe un objectif de réduction de 40 % la consommation énergétique des bâtiments en 2030, et de 60% en 2050.

L'inventaire 2024 reflète ces tendances, avec des projets phares, tels que le chantier du centre administratif des Hauts-de-Seine. Ce projet, dont le financement engage l'État pour plus de 100 M €, est représentatif des priorités nationales à travers son double objectif de densification du site et d'amélioration de sa sobriété énergétique.

**Tableau 1. – Nombre de projets immobiliers et leurs secteurs d’usages parmi les projets d’investissement supérieurs à 100M €**

*Inventaire 2024 du SGPI*

<b>Immobilier</b>	<b>20</b>
Justice	7
Culture	6
Enseignement Supérieur	4
Fonctionnement de l'administration	3

Une part importante des projets d’investissement supérieurs à 100 M € interviennent dans le secteur d’activité de l’immobilier, à hauteur de **près de 10% des projets d’investissements**. L’immobilier confirme ainsi sa place structurante parmi les secteurs d’activité des grands projets d’investissement de l’État. Les secteurs d’usages dans lesquels interviennent ces nouveaux bâtiments sont notamment la justice avec des commissariats de police et des tribunaux judiciaires, mais aussi des campus universitaires ou encore des centres culturels.

#### **Des investissements ciblés pour la transition écologique**

Si la dimension écologique est traitée le plus souvent de manière transversale dans les secteurs d’investissement de l’État, tels que l’immobilier, les transports, l’énergie, etc, certains dispositifs d’investissement lui sont dédiés.

L’ADEME gère depuis 2009 le Fonds Chaleur, outil de financement de la transition énergétique pour les industriels, entreprises et collectivités. L’objectif du Fonds est qu’à l’horizon 2030, 38 % de la consommation finale de chaleur provienne d’origine renouvelable. Pour ce faire, l’ADEME finance le remplacement d’installations consommant des énergies fossiles par la mise en place d’équipement de production de chaleur renouvelable, ainsi que par la création de systèmes de récupération d’énergie et de réseaux de chaleur. Ces installations permettent de décarboner la consommation énergétique des bâtiments

L’inventaire 2024 recense 11 projets relevant de ce programme d’investissement dont 8 pour la première fois.

#### **1.2.5 Le plan « 15 000 places » de prison supplémentaires**

En 2017, le programme immobilier pénitencier « 15 000 places de prisons » a été annoncé par le gouvernement, avec pour objectifs principaux de résorber la surpopulation carcérale et d’améliorer les conditions de détention. Ce programme vise à assurer une prise en charge digne des détenus, les capacités d’exécution effective des peines, les conditions nécessaires à la réinsertion, ainsi que de meilleures conditions de travail pour le personnel pénitentiaire. Le plan prévoit la création de maisons d’arrêt à haut niveau de sécurité, de SAS (Structures d’Accompagnement vers la Sortie), ou encore d’INSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l’Emploi).

Ce programme se déploie sur 10 ans, sur l’ensemble du territoire national, avec un financement de l’État de 4,5 Md €, avec pour objectif 15 000 places nettes créées d’ici 2027.

L'inventaire 2024 recense 16 projets relevant du plan 15 000 places, qui représentent 3 Md€, avec 2 nouveaux projets. Ces projets représentent tous des financements publics supérieurs à 100 M €.

### 1.3 Ventilation par ministère et par territoire

#### 1.3.1 La majorité des projets de l'inventaire se concentrent sur quelques ministères

Les Ministère du Travail, de la Santé et de la Transition Ecologique concentrent le plus grand nombre des fiches inventaires. Il convient de noter que ces répartitions décrivent le nombre de projets portés et non les montants engagés. Par ailleurs, les projets d'investissements publics font souvent l'objet d'une tutelle partagée, mais restent rattachés à un ministère pilote qui porte la responsabilité du projet. Ainsi, la ventilation des projets d'investissement par ministère pilote ne décrit qu'imparfaitement leurs périmètres réels en terme de ressources ou de thématiques.

Tableau 2 – Nombre de projets d'investissement à l'étude par ministère pilote entre 2013 et 2024

*Inventaire 2024 du SGPI*

Ministère pilote	Nombre de fiches de l'inventaire					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités	117	131	186	246	251	254
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	219	134	104	147	138	164
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	43	26	15	44	23	28
Ministère de la Justice	58	63	57	50	33	38
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	41	36	30	36	42	23
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	10	7	16	19	10	17
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	13	15	13	16	11	16
Ministère des Armées	0	6	3	7	5	2
Ministère de la Culture	10	15	19	18	14	9
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	3	2	2	4	4	4
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	0	0	0	0	2	2
Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques	6	5	1	0	0	0
Ministère de la Transformation et de la Fonction publique	16	14	12	0	0	0
<b>Total</b>	<b>536</b>	<b>454</b>	<b>456</b>	<b>589</b>	<b>544</b>	<b>557</b>

### 1.3.2 Des projets diversement répartis sur le territoire

La cartographie des projets permet d'observer un poids important de régions comme l'Île-de-France ou l'Auvergne-Rhône-Alpes, lesquelles concentrent le nombre le plus important de grands projets d'investissement tant en nombre de projets qu'en montants investis. Cette interprétation doit toutefois être nuancée car les retombées des projets ne se limitent pas aux frontières de la région dans laquelle ils sont implantés.

Figure 11 a. – Répartition des projets d'investissement à l'étude de l'inventaire 2024 par région

*Inventaire 2024 du SGPI – nombre de projets*

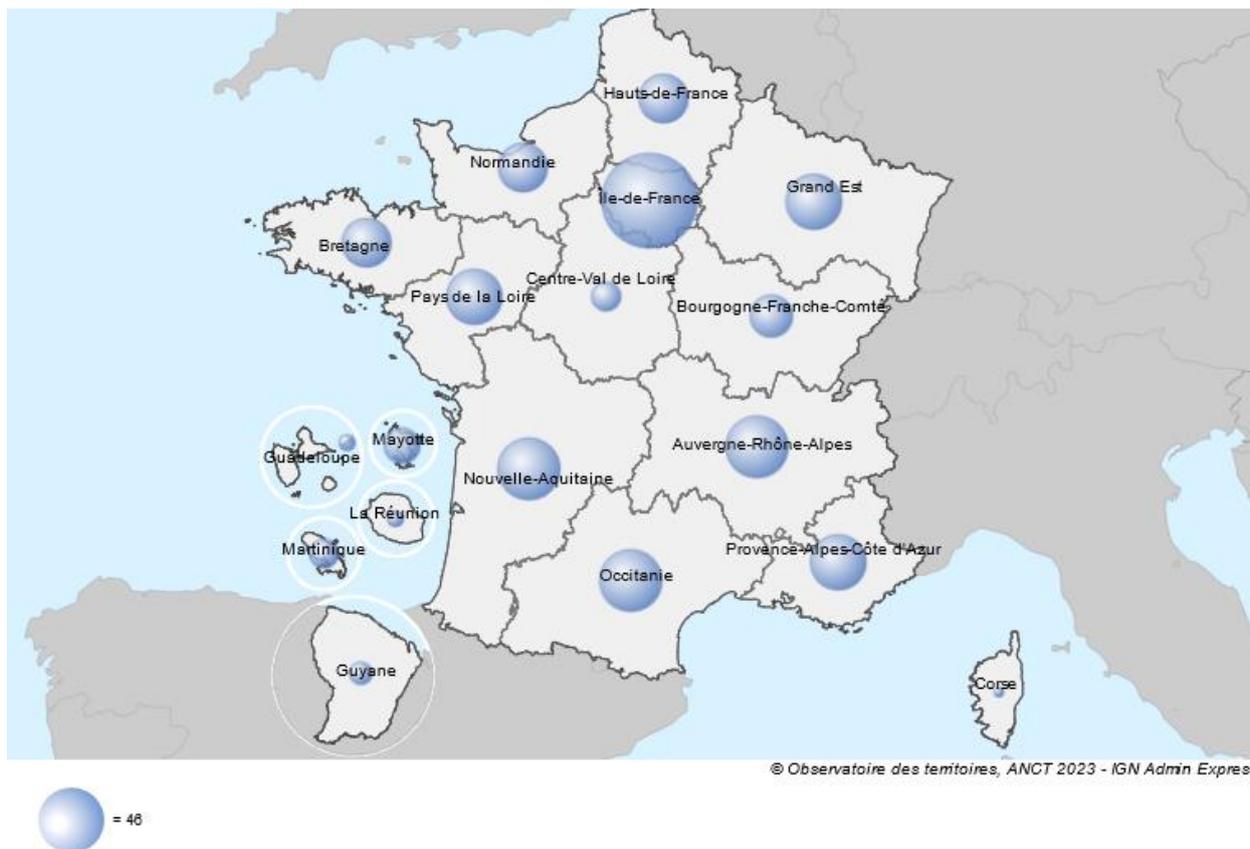
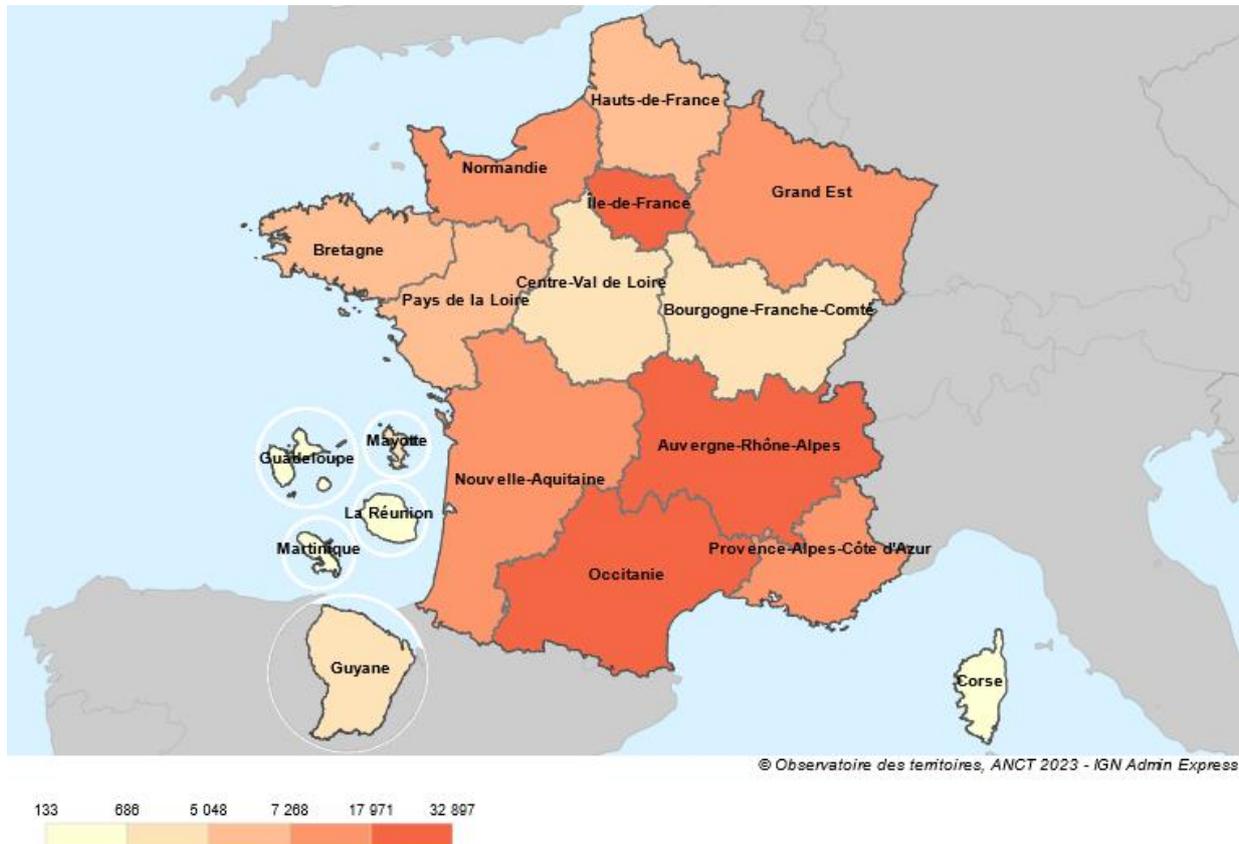


Figure 11 b. – Répartition des montants totaux des projets d'investissement à l'étude de l'inventaire 2024 par région

Inventaire 2024 du SGPI - en millions d'euros



## 2. Les investissements de l'État supérieurs à 100 M € de l'inventaire 2024

### 2.1 Description générale

L'inventaire recense 202 projets d'investissement public à l'étude ou en cours dont le financement de l'État est supérieur à 100 M €. **Ces grands projets d'investissement représentent un montant total de 137 Md€, avec un montant moyen de 655 M €.** La participation de l'État dans ces projets est de 95 Md€, soit 69% de leur montant total, avec une participation moyenne de 378 M€ de l'État. On trouve 39 projets d'investissement en cours de réalisation, mais qui n'ont pas encore été mis en service.

Tableau 3. – Secteur d’usage des projets d’investissement supérieurs à 100M €  
Inventaire 2024 du SGPI

Secteurs d'usage des projets	Nombre de projets
<b>Transports</b>	<b>62</b>
Ferroviaire	31
Routier	15
Mobilités urbaines	12
Fluvial	4
<b>Santé</b>	<b>58</b>
<b>Justice</b>	<b>26</b>
<b>France 2030</b>	<b>24</b>
Recherche	11
Culture	6
Fonctionnement de l'administration	6
Enseignement Supérieur	4
Protection de l'environnement	3
Sécurité	2
<b>Total</b>	<b>202</b>

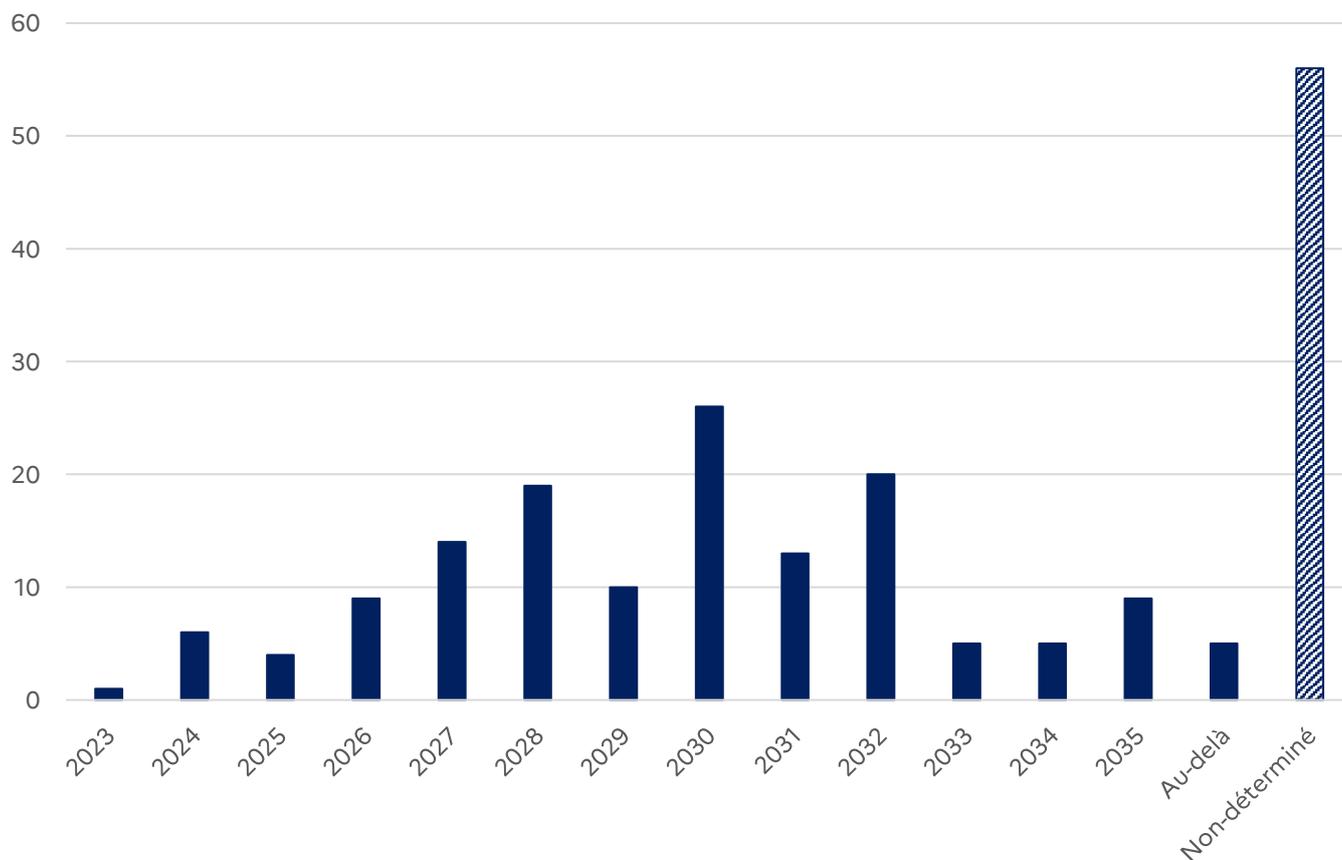
Les grands secteurs d’usages de ces projets sont la santé, les transports et la justice (voir tableau 3), ces trois domaines concentrant 75% du nombre de ces projets d’investissements. Il convient de noter l’importance des projets relevant de France 2030 (cf. encadré France 2030).

## 2.2 Les caractéristiques des grands projets d’investissement public

### **2.2.1 Le calendrier de mise en service**

L’analyse des calendriers prévisionnels montre que 44% des grands projets d’investissement public à l’étude ou en cours de réalisation devraient connaître une mise en service avant 2030. Près d’un tiers des projets n’ont pas encore de date de mise en service déterminée. Ces données traduisent des **cycles de vie qui s’inscrivent dans le moyen à long-terme, avec 5 à 10 ans entre l’étude / le début de réalisation et la mise en service d’un projet d’investissement.**

**Figure 12. – Prévission de mise en service des projets d'investissement supérieur  
à 100M €**  
*Inventaire 2024 du SGPI*



### **2.2.2 La mise en œuvre effective des procédures d'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement**

L'inventaire permet de recenser les évaluations socio-économiques préalables disponibles à date des projets, dans lesquels se trouvent l'ensemble des résultats des analyses socio-économiques qui ont été menés. Les principaux éléments d'analyse socio-économique relevés dans ces évaluations sont : les impacts spécifiques au secteur d'usage du projet (scientifique, gain de temps, emplois créés, etc.), la quantité de GES émis ou évités, la VAN-SE par option de projet, la VAN-SE de l'option de projet retenue, entre autres.

Un des objectifs de l'inventaire dans les années à venir sera de disposer pour chacun des projets d'investissement à l'étude ou en cours de réalisation de leur évaluation socio-économique correspondante lorsqu'elles sont disponibles. Ces documents permettront de disposer d'éléments d'analyse socio-économiques plus importants, et d'en intégrer une partie dans le suivi de l'inventaire, notamment sur les risques encourus ou encore le mode de financement envisagé.

### ***Les risques potentiels des grands projets d'investissement***

Les grands projets d'investissement public sont exposés à des risques de natures diverses, qui feront l'objet d'une focalisation particulière dans les inventaires à venir. Les principaux risques qui concernent les projets d'investissement public supérieur à 100 M € sont les suivants.

- **Risque budgétaire** : certains projets n'arrivent pas à sécuriser les ressources pour couvrir l'ensemble du coût du projet d'investissement, bien qu'ils bénéficient du concours de l'État pour une partie du projet.
- **Risque de dépassement de coûts** : l'apparition de surcoûts qui n'avaient pas été initialement prévus.
- **Risque de dépassement de calendrier** : des retards dans différentes étapes de la vie des projets, telles que la sécurisation du financement, le début de réalisation ou encore la mise en service.
- **Évaluation défavorable** : résultats défavorables d'une évaluation ex ante, avec des VAN ou des VAN-SE négatives ou alors peu importantes, remettant en cause la légitimité et la nécessité du projet.

### ***Les conditions de financement des grands projets d'investissement***

Les grands projets d'investissement public immobilier font l'objet de conditions de financement variées, qui feront l'objet d'une attention particulière dans les inventaires à venir. Les grands projets d'investissement sont réalisés en majorité selon 3 modes de financement : par une **maîtrise d'ouvrage publique (MOP)**, un **marché de conception-réalisation**, ou encore un **marché global de performance**. Le choix du mode de financement varie en fonction de paramètres idiosyncratiques aux projets, tels que la finalité du projet, sa technicité, ainsi que les objectifs de qualité, de coûts ou de délais.

Le déploiement du plan France 2030 recourt à des outils de financement variés (**subvention, avance remboursable**, ou des prises de participations directe au capital des sociétés via des fonds d'investissement).

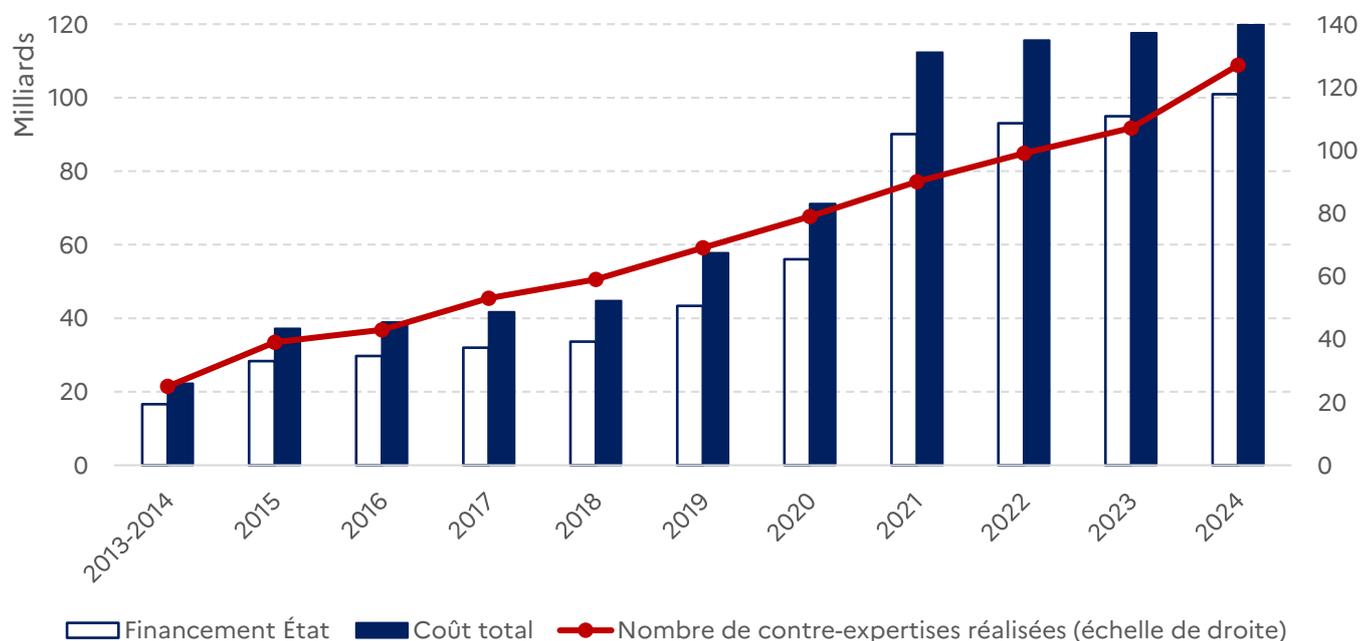
On peut déjà remarquer que les structures de financement tendent à se diversifier, faisant simultanément reculer la part de l'État et de ses établissements publics dans le montant global. **Le nombre moyen de co-financeurs pour les grands projets est proche de 4** avec des consortiums de plus de 4 membres dans les domaines de l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche et des transports. Les collectivités territoriales, notamment les régions, sont les principaux co-financeurs.

## **TROISIÈME PARTIE :**

### **Les contre-expertises des évaluations socio-économiques des grands projets d'investissements**

1. Volumétrie des grands projets d'investissement ayant fait l'objet d'une contre-expertise  
**Entre 2013 et 2024, 127 dossiers d'évaluations socio-économiques de grands projets d'investissements ont fait l'objet d'une contre-expertise, représentant un financement de 100 milliards d'euros par l'État.**

**Figure 13 - Contre-expertises en volume et en valeur (en cumulé 2013-2024)**  
*Registre du SGPI des contre-expertises - en milliards d'euros*



On peut observer une très nette **accélération du nombre de contre-expertises réalisées en 2024**, avec 20 contre-expertises réalisées ou en cours sur l'année. Cela représente plus qu'un doublement des contre-expertises par rapport à l'année 2023. Le nombre de projets concernés par la procédure avait toujours été relativement stable à date, avec environ 10 projets faisant l'objet d'une contre-expertise par an. Ce pic dans le nombre de projets faisant l'objet de la procédure de contre-expertise est la marque d'une accélération du nombre d'investissements structurants.

**Tableau 4 – Domaines des contre-expertises entre 2013 et 2024**  
*Registre du SGPI des contre-expertises*

Domaines des contre-expertises	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total par domaine
Hôpitaux	6	2	6	2	3	3	2		1	3	1	5	34
Transports	1	4	5	1	3	1	3	5	4	1		1	29
Enseignement Supérieur		8						2	1			1	12
Justice					2		2		1	1	4	1	11
Recherche		1	1	1			1	1		2		1	8
Immobilier de l'État		1			1			1		1	1	5	10
Aménagement						2	2				2	2	8
Numérique			2		1				3	1			7
Culture		1						1				1	3
France 2030												3	3
Énergie		1							1				2
<b>Total par année</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>127</b>

Les projets d'investissement public soumis à la contre-expertise indépendante se caractérisent par une **grande diversité tant de secteurs d'activité que de secteurs d'usage** (cf. la partie sur l'inventaire). Cette variété pose des difficultés dès lors que chaque domaine génère des problématiques et des méthodes spécifiques. Non seulement les disciplines socio-économiques sont inégalement développées, mais de nouveaux besoins émergent à mesure que les projets d'investissement publics investissent des champs nouveaux. Parmi les nouveaux chantiers socio-économiques, l'on peut citer les projets afférant à l'éducation et à l'enseignement, mais aussi les projets d'investissement public de soutien à l'innovation, tels que ceux financés par France 2030.

### **Les contre-expertises des projets de France 2030**

Le SGPI a élaboré une procédure et une méthodologie spécifiques d'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement dans le cadre de France 2030, qu'il s'attache à diffuser et à faire appliquer par ses opérateurs. Des programmes de formation ont été déployés afin de mieux faire appliquer les exigences d'évaluation socio-économique des grands projets d'investissements de contre-expertise.

## 2. Amélioration de la prise en compte de certains enjeux socio-économiques

Dans le cadre des travaux méthodologique engagés avec France Stratégie, un plan de travail a été mis en place pour développer une meilleure prise en compte de certains enjeux socio-économique afin d'améliorer leur prise en compte dans les évaluations socio-économiques.

### 2.1 L'impact environnemental

Aujourd'hui, le principal axe d'évaluation de l'impact environnemental d'un projet d'investissement est la quantité de GES évités, qui est monétisée grâce à la valeur de l'action pour le climat établi par le rapport Quinet 2. Néanmoins, l'impact environnemental d'un projet comprend également d'autres dimensions encore très peu prises en compte et par ailleurs toutes interconnectées, telles que l'impact sur le climat, la biodiversité, ou encore la pollution. Ainsi, des travaux pour développer un corpus théorique et opérationnel qui permette d'appréhender ces dimensions structurantes sont en cours d'élaboration afin d'améliorer la qualité des évaluations socio-économiques des impacts environnementaux.

### 2.2 Politique énergétique

Le secteur de l'énergie fait l'objet de grands projets d'investissement public innovants et disruptifs, portés entre autres par France 2030 ou encore Délégation Interministérielle du nouveau nucléaire, constituant ainsi des nouveaux champs en terme d'études d'impacts.

### 2.3 Les projets bâtimentaires

L'évaluation des projets bâtimentaires présente des difficultés méthodologiques et opérationnelles particulières. L'évaluation socio-économique d'un bâtiment se base en grande partie sur l'usage qui en sera fait : c'est ainsi la politique publique dont le bâtiment se fait le vecteur qui est évaluée. Néanmoins, des éléments communs à tous les projets, comme l'évaluation des choix contractuels, de gouvernance, d'exploitation et de maintenance, peuvent être identifiés. Des efforts de rationalisation et de formalisation d'un cadre permettant d'appréhender systématiquement ces problématiques d'une façon cohérente et homogène est nécessaire.

### 2.4 Le soutien à l'innovation

Le soutien direct par l'Etat à des agents économiques privés soulève des défis méthodologiques pour l'application du calcul socio-économique.

Le SGPI a élaboré un premier guide d'évaluation socio-économique à l'intention de ses opérateurs dans le cadre du Plan France 2030.

**Tableau 5 – Les contre-expertises réalisées et en cours en 2024**

*Registre du SGPI des contre-expertises*

Nom du projet	Porteur de projet	Domaine	Région	Coût total (en M€)	Financement de l'État (en M€)	Date de l'avis du SGPI	Avis du SGPI
Hôtel de Police de Nice	Ministère de l'Intérieur	Immobilier de l'État	Provence-Alpes-Côte d'Azur	208	148	07/03/2024	Favorable avec recommandations
Renov X École polytechnique	École polytechnique	Enseignement Supérieur	Île-de-France	217	217	14/04/2024	Favorable avec recommandations
Hôpital Régional des enfants du CHU de Toulouse	Ministère de la Santé	Hôpitaux	Occitanie	170	170	03/05/2024	Favorable avec recommandations
Mission spatiale AOS	Centre national d'études spatiales	Recherche	NA	160	160	10/06/2024	Favorable avec recommandations
PIIEC Santé	France 2030	France 2030	NA	500	500	19/06/2024	Favorable
ORCOD-IN du Parc de la Noue à Villepinte	Établissement public foncier d'Île-de-France	Aménagement	Île-de-France	150	150	En cours	En cours
Campus Condorcet pour l'EHESS & la FMSH	Établissement public Campus Condorcet	Aménagement	Île-de-France	125	125	En cours	En cours
Cité des Sciences	Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences	Culture	Île-de-France	1 100	1 100	En cours	En cours
Hôpital d'Avignon	Ministère de la Santé	Hôpitaux	Provence-Alpes-Côte d'Azur	139	139	En cours	En cours
Centre administratif départemental des Hauts-de-Seine	Préfecture des Hauts-de-Seine	Immobilier de l'État	Île-de-France	412	412	En cours	En cours
Hôtel de Police de Marseille	Ministère de l'Intérieur	Immobilier de l'État	Provence-Alpes-Côte d'Azur	196	196	En cours	En cours
Lycées & Collèges de Mayotte	Académie de Mayotte	Immobilier de l'État	Outre-mer	900	532	En cours	En cours
Tribunal de Bobigny	Ministère de la Justice	Immobilier de l'État	Île-de-France	224	224	En cours	En cours
Prison de Muy	Direction de l'administration pénitentiaire	Justice	Provence-Alpes-Côte d'Azur	148	148	En cours	En cours
Hôpital de Grenoble	Ministère de la Santé	Hôpitaux	Auvergnes-Rhône-Alpes	535	535	En cours	En cours
Lhyfe	France 2030	France 2030	Normandie	149	149	En cours	En cours
Hôpital du Mans	Ministère de la Santé	Hôpitaux	Pays de la Loire	158	158	En cours	En cours
Ligne Paris-Clermont Ferrand	SNCF Réseau	Transports	NA	157	157	En cours	En cours
Gen-hy	France 2030	France 2030	NA	104	104	En cours	En cours
Groupement hospitalier de territoire Grand Paris Nord Est	Ministère de la Santé	Hôpitaux	Île-de-France	685	685	En cours	En cours

## **CONCLUSION**

La pratique de l'évaluation des grands projets d'investissements, notamment au sein du SGPI, s'est considérablement enrichie ces dernières années. Les différents instruments – évaluation socio-économique préalable, inventaire, contre-expertise indépendante – sont de plus en plus systématisés et deviennent des outils de pilotage incontournables de la politique d'investissement de l'Etat et de ses établissements. Les différents seuils d'application des différents outils permettent d'adapter les procédures à chaque nature et ampleur de projet dans le but de garantir la pertinence de la décision publique, sans alourdir anormalement la conduite des opérations.

Ces outils sont une aide précieuse pour la décision publique. Ils ont permis de produire de nombreuses recommandations et analyses de risque pour améliorer la valeur socio-économique des projets et ainsi améliorer leurs efficacités.

Le développement de nouveaux secteurs d'intervention a conduit le SGPI à développer de nouvelles procédures et méthodes d'évaluation, mettant en œuvre en particulier la collaboration historique avec France Stratégie autour de différentes Commissions d'experts mandatées pour transposer les progrès de la science économique dans de nouveaux domaines. Cette gouvernance ambitieuse, déployée depuis 2012, conduit le modèle français à se rapprocher des meilleures pratiques internationales.<sup>12</sup>

Enfin la refonte du processus d'inventaire devrait se poursuivre en 2025. En se focalisant sur le suivi des grands projets d'investissements (supérieur à 100 M€) il pourrait permettre à l'Etat de disposer d'un outil de *suivi in itinere* de ces derniers et ainsi assurer une plus grande cohérence dans les nécessaires ajustements budgétaires ou opérationnels.

---

<sup>12</sup> Commission européenne, *Public Investment Management in the EU : Key Features & Practices*, décembre 2021

### Liste des Figures

Figure 1 - Montant total de l'investissement public réalisé par les administrations publiques de l'État en France	p. 7
Figure 2 -Part des investissements publics dans le PIB national en 2023	p. 8
Figure 3 -Montant des investissements publics en valeur absolue en 2023	p. 8
Figure 4 -Répartition de la dépense publique par nature entre 1978 et 2023	p. 9
Figure 5 - Part de l'investissement public dans le PIB entre 2012 et 2023	p. 9
Figure 6 - Répartition des investissements publics par administration publique en 2023	p. 10
Figure 7 - Répartition des investissements publics par administration publique en France en 2023	p. 10
Figure 8 - Répartition des investissements publics par administration entre 1978 et 2023	p. 11
Figure 10 a. - Montants totaux des projets recensés dans l'inventaire depuis 2013	p. 15
Figure 10 b. - Nombre de projets recensés dans l'inventaire depuis 2013	p. 15
Figure 11 a. – Répartition des projets d'investissement à l'étude de l'inventaire 2024 par région	p. 21
Figure 11 b. – Répartition des montants totaux des projets d'investissement à l'étude de l'inventaire 2024 par région	p. 22
Figure 12. – Prévision de mise en service des projets d'investissement supérieur à 100M €	p. 24
Figure 13 - Contre-expertises en volume et en valeur (en cumulé 2013-2024)	p. 27

### Liste des Tableaux

Tableau 1. – Nombre de projets immobiliers et leurs secteurs d'usages parmi les projets d'investissement supérieurs à 100M €	p. 19
Tableau 2 – Nombre de projets d'investissement à l'étude par ministère pilote entre 2013 et 2024	p. 20
Tableau 3. – Secteur d'usage des projets d'investissement supérieurs à 100M €	p. 23
Tableau 4. – Domaines des contre-expertises entre 2013 et 2024	p. 27
Tableau 5 – Les contre-expertises réalisées et en cours en 2024	p. 29